

année? Je vais en donner la raison, monsieur l'Orateur. Je voudrais vous citer un passage d'un article de M. Robert Stall, publié dans le *Star* de Montréal du 24 mai 1969. Mais je tiens à dire auparavant que nous aurions pu produire de l'eau lourde au Canada cette année à \$20.50 la livre. Il nous en faut un million de livres. Nous allons payer \$26.50 la livre pour acheter cette quantité à l'étranger. L'eau lourde, prévue pour le 1^{er} juillet 1966, a brillé par son absence. Jusqu'à ce jour, l'usine de *Glace Bay*, d'appartenance canadienne, grand rêve du chef actuel de l'opposition (M. Stanfield) lorsqu'il était premier ministre de la Nouvelle-Écosse, n'a pas produit une seule livre d'eau lourde. Elle devait pourtant être prête le 1^{er} juillet 1966.

• (8.20 p.m.)

Je cite un passage de l'article dont j'ai parlé tout à l'heure:

La décision qu'a prise en 1963 le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Robert Lorne Stanfield, n'a pas été l'une des plus heureuses de sa carrière...

M. Stanfield a voulu, en 1963, lancer son humble province en pleine ère nucléaire. La Nouvelle-Écosse allait financer la construction et l'exploitation d'une prestigieuse nouvelle usine de production de cette «eau lourde» essentielle pour les différents types de réacteurs atomiques...

Toute l'histoire a commencé en 1963 à Ottawa, lorsque la Commission fédérale de l'Énergie atomique s'est mise à la recherche d'une source d'eau lourde pour ses réacteurs nucléaires. La Commission a lancé des appels d'offres pour un contrat à long terme de fourniture du produit en cause... et le gouvernement Stanfield de Nouvelle-Écosse a décidé de soumissionner...

Ce n'est qu'aujourd'hui qu'on nous révèle les détails et l'étendue de la perte. M. Stanfield est désormais chef de l'opposition à Ottawa et la décision coûteuse qu'il a prise voici six ans est autant d'eau lourde coulée sous les ponts. Bien qu'il soit l'interrogateur en chef à la Chambre sur toutes les questions de gros sous, il n'a jamais posé de question à propos de l'usine de la Nouvelle-Écosse...

En octobre 1963, la Nouvelle-Écosse possédait la majorité des actions de la *Deuterium of Canada* et, à ce titre, elle avait contracté la dette de 30 millions de dollars que représentait la construction de l'usine à l'époque.

M. Spevack nous dit aujourd'hui que la prise en charge de 1963 fit suite à un ultimatum du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. «C'était ça ou il n'y aura pas de projet... Bref, nous nous sommes inclinés. On nous assurait qu'en ce qui nous concernait, tout se déroulerait comme par le passé. Ce n'était qu'une formalité et c'est ainsi que nous l'entendîmes.»

Au printemps de 1964, la *Deuterium of Canada* se voyait adjuger un contrat par le gouvernement fédéral. L'usine devait ouvrir de nouveau ses portes en juillet 1966 et on convint d'un échelonnement des prix allant jusqu'en 1982. L'avenir semblait prometteur pour la *Deuterium* et pour la Nouvelle-Écosse, le principal actionnaire.

Aujourd'hui, trois ans après la date prévue d'ouverture, l'usine est toujours fermée.

Jerome Spevack n'est plus président de la *Deuterium*, il a été congédié.

Les immobilisations, initialement de 30 millions de dollars, sont passées à 110 millions et monteront encore.

La Nouvelle-Écosse possède aujourd'hui tout ce gâché, y compris, naturellement, toutes les dettes...

En outre, il est pratiquement certain que, du fait des problèmes techniques, la Nouvelle-Écosse devra investir encore 20 millions de dollars dans l'usine avant qu'elle puisse ouvrir. Et même alors, elle ne pourra produire d'eau lourde que sous une forme brute qu'il faudra sous-traiter à l'extérieur pour la faire raffiner.

Voilà pourquoi nous n'avons pas d'eau lourde produite au Canada et je précise cela parce que l'Énergie atomique du Canada étant un organisme fédéral, je ne tiens pas à voir incriminer cette société de la Couronne. Elle n'a pas été mêlée directement à l'affaire.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, il serait très tentant d'aller voir le dessous des cartes ce soir, mais je ne le ferai pas. Je me contenterai de dire au préopinant que les événements de cet été et de cet automne me donneront raison. Je sais que le député est sensible et qu'il sera très embarrassé quand on annoncera des choses qui montreront à la population du Canada, et en particulier de la Nouvelle-Écosse, que le premier ministre de la province à l'époque a été sage d'entrer dans ce domaine.

Les préopinants ont souligné qu'il y a danger à tolérer la pollution de nos lacs et de nos cours d'eau, alors que nos gouvernements ne réussissent pas à se réunir et à créer un ensemble de règles et de règlements fixant des normes à son égard. L'inaptitude des gouvernements est un de nos plus graves problèmes en matière de pollution.

J'aimerais, pendant quelques instants, rappeler aux députés les avertissements que nous recevons à l'heure actuelle sur la pollution des océans qui nous entourent, et particulièrement de nos eaux côtières et territoriales. Surtout, je voudrais mettre en doute le rôle que joue le gouvernement dans l'élaboration des normes internationales en ce qui concerne le déversement des résidus industriels et des détritiques des villes dans les eaux côtières et les océans, et l'affectation des océans par les gouvernements au déversement de formes extrêmement dangereuses de résidus. Ces dernières années, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies nous a prévenu que le déversement continu de ce genre de résidu causait des effets défavorables sur le poisson et la vie aquatique. En termes très clairs, l'organisme a mis le monde entier en garde contre l'absence de contrôle international.